



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115636

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la Mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et de Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 17 : « Maintenir physiquement une présence culturelle dans les pays dominés par un régime autoritaire ou caractérisés par une grande pauvreté. »

Texte de la réponse

Notre réseau, qu'il s'agisse d'instituts culturels ou d'Alliances françaises, est largement implanté dans les pays en voie de développement, voire dans des pays très pauvres, ou même dans des pays en sortie de crise qui connaissent de graves difficultés de développement, comme l'Afghanistan. Dans bien des cas, l'Institut français constitue le seul lieu culturel et le seul centre de ressources ; il est aussi parfois le seul espace de liberté de parole et de débat. Il est également un lieu d'accès à l'information où les professeurs ou les intellectuels apprécient de pouvoir se retrouver et échanger. Dans des pays en voie de développement où l'activité, les infrastructures et les industries culturelles sont encore modestes, l'action de notre réseau est d'autant plus importante et visible. S'appuyant sur la présence physique d'un institut français ou d'une Alliance française, notre coopération culturelle prend plusieurs formes : appui au développement culturel des pays en fournissant expertise, formation, savoir-faire dans les domaines de la conservation et de la mise en valeur des patrimoines nationaux et de la création contemporaine dans ces pays. C'est le cas par exemple au Vietnam ou au Cambodge avec la mise en place de FSP spécialisés, ou au Laos avec l'action du centre de coopération culturelle et linguistique ; conception de projets avec des opérateurs privés ou des associations locales permettant de contourner la déficience ou l'absence des Institutions officielles et de s'adresser à la société civile : c'est le cas au Zimbabwe où l'Alliance française s'appuie sur le tissu associatif local par l'intermédiaire de l'opérateur Cultures France pour organiser le « Festival de la voix » de Hararé ; coopération avec d'autres pays européens en pays tiers : c'est le cas du projet de collaboration de l'Alliance française du Liberia avec le British Council du Sierra Leone. C'est le cas en Birmanie également où, par exemple, l'organisation récemment au Centre de Coopération culturelle et linguistique d'une journée dédiée à la bande dessinée - en collaboration avec l'Ambassade de Suisse - a permis aux auteurs birmans de s'exprimer librement sur leurs conditions de travail et de publication dans cet État où la censure est très forte. Dans d'autres cas, comme en Afghanistan, notre présence est ancienne et se déploie à la fois dans les domaines éducatif et culturel avec le lycée français et le Centre culturel français de Kaboul. Cette présence, qui s'est manifestée ces dernières années par des opérations d'envergure (Ariane Mnouchkine notamment), complète l'aide au développement accordée par notre pays. Le redéploiement de notre réseau culturel, qui s'effectue depuis une dizaine d'années, a conduit à renforcer notre présence dans les pays du Sud. Cinq nouvelles Alliances françaises ont été, par exemple, créées en Chine depuis l'an 2000, dans des régions éloignées de la capitale. Notre réseau n'a pas d'équivalent européen en Chine, malgré les difficultés de statut pour ces établissements dans des pays où le droit d'association n'existe pas. Cette présence culturelle dans de nombreux cas est essentielle pour atteindre l'élite

intellectuelle et artistique d'une nation et créer des réseaux francophones capables d'être des relais d'influence dans l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115636

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 185

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3525